

Berce du Caucase : un ennemi végétal dans la région



La berce du Caucase est une plante envahissante toxique. Elle représente un risque pour la santé humaine et pour l'environnement. Il est très important de limiter la propagation de cette plante. Le contact avec la sève, combiné à la lumière, occasionne des lésions cutanées parfois graves semblables à des brûlures. De plus, elle nuit à la croissance des plantes indigènes et peut entraîner une perte de biodiversité.

Comment la reconnaître ?

- Hauteur de 2 à 5 m
- Tiges robustes, avec taches rougeâtres et poils blancs rudes
- Rosette de grandes feuilles (jusqu'à 3 m), profondément découpées et dentées, face inférieure lisse à légèrement écaillée



Ne pas confondre avec la berce laineuse ! La berce laineuse, une espèce indigène non envahissante, ressemble beaucoup à sa cousine la berce du Caucase. Elle se distingue par les caractères suivants :

- Taille plus petite (moins de 3 m),
- Tige sans taches rougeâtres,
- Poils blancs souples et abondants sous les feuilles et sur les tiges (comme du feutre)

Comment l'éradiquer ?

Il est très important de limiter la propagation de la berce du Caucase, de ne jamais la semer, la planter, la multiplier ou la transporter. Dans la mesure du possible, il faut éliminer la plante et détruire sa repousse.

Avant d'effectuer tout arrachage, il faut prendre les mesures de sécurité suivantes pour éviter l'exposition à la sève toxique :

- couvrir toutes les parties du corps par des habits protecteurs non absorbants (pantalons longs, manches longues et gants à manchons longs);
- enlever les vêtements et les gants en les retournant à l'envers;
- protéger les yeux ou tout le visage (visière);
- s'assurer que personne ne se trouve dans un rayon où il pourrait être atteint par des gouttes de sève ou des débris de plante;
- préférer l'utilisation d'un couteau ou d'une pelle ronde pour couper les tiges et les racines;
- laver les outils en contact avec la sève de la plante (sécateur, débroussailleuse, etc.).

D'une manière générale, pour se débarrasser des plants coupés, il faut les sécher en les plaçant dans des sacs en plastique robustes et hermétiques exposés au soleil pendant un minimum d'une semaine.

Si seules les tiges sont coupées et que la racine survit, la plante pourra produire de nouvelles tiges au cours de la même année et l'année suivante. Il est donc important de sectionner les racines de la plante à une profondeur d'environ 20 cm sous la surface du sol à l'aide d'une pelle ronde ou d'un couteau rigide à long manche pour la retirer du sol.

Signalement de la berce du Caucase

Pour signaler la présence de la berce du Caucase, communiquez avec la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce au 418 397-4358 ou appelez le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au 1 800 561-1616.

Consultez le site Internet suivant pour avoir plus d'information sur le sujet : www.mddelcc.gouv.qc.ca